

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| cid:image002.png@01D4EBC5.B0F38120 | cid:image003.jpg@01D4EBC5.B0F38120 | cid:image004.png@01D4EBC5.B0F38120 |

Le 5 avril 2019

Crédit photo : Communauté de Communes des Villes Soeurs

**22,8 millions d’euros pour soutenir les projets du territoire de la Communauté de Communes des Villes Sœurs**

**Hervé Morin, Président de la Région Normandie, Pascal Martin, Président du Département de la Seine-Maritime, et Alain Brière, Président de la Communauté de Communes des Villes Sœurs ont signé hier le contrat de territoire 2018 - 2021 de la Communauté de Communes des Villes Sœurs.**

Ce contrat traduit la volonté commune et l’engagement réciproque de la Région Normandie, du Département de la Seine-Maritime, et de la Communauté de Communes des Villes Sœurs de s’engager dans la réalisation de projets structurants pour la période 2018-2021.

*« La Région Normandie, chef de file de l’aménagement du territoire, a décidé de se doter d’une nouvelle politique de contractualisation avec les territoires. Ce sont au total plus de 476 millions d’euros qui seront investis par la Région pour accompagner les projets structurants et facteurs de développement pour les territoires normands* *sur la période 2017-2021. Il est évident que la transformation et l’évolution du pays passera par les initiatives territoriales » a* déclaré Hervé Morin.

« *S’attachant à renforcer les capacités d’investissement des Communautés de Communes, le Département de la Seine-Maritime a pris l’engagement de signer avec chacune d’entre elles un contrat territorial de développement. Il s’agit, pour la collectivité départementale, d’apporter son soutien financier à des projets structurants répondant aux besoins des habitants. Depuis la mise en œuvre de cette politique, le Département agit fortement pour aider les territoires, notamment les plus ruraux, à se développer* », indique Pascal Martin.

Le contrat de la Communauté de communes des Villes Sœurs porte sur 22 projets d’un montant total de 22,82 millions d’euros.

La Région Normandie prévoit d’accompagner 16 projets pour un montant de 2,76 millions d’euros. Le Département de la Seine-Maritime soutient 16 projets à hauteur de 3, 26 millions d’euros. La Communauté de Communes des Villes Sœurs, les communes qui la composent, et les autres maîtres d’ouvrage s’engagent pour un montant prévisionnel de 9,78 millions d’euros. D’autres financements sont attendus (Etat, Europe…), estimés à 6,66 millions d’euros.

Ce contrat de territoire porte notamment sur :

         Maison de santé pluridisciplinaire à Criel-sur-Mer,

         Création d’une artère de circulation douce le long de la vallée de la Bresle – linéaire de 17 km,

         Redéploiement des infrastructures de l'aérodrome,

         Développement du parc environnemental d’activités Bresle-Maritime (2 phases),

         Réfection de la passerelle piétonne quai Sadi Carnot au Tréport

         Réfection de l'esplanade de la plage du Tréport

Contacts presse

Région Normandie :

Emmanuelle Tirilly – 02 31 06 98 85 – [emmanuelle.tirilly@normandie.fr](file:///C%3A%5CUsers%5Cc.chanteloup%5CAppData%5CLocal%5CMicrosoft%5CWindows%5CINetCache%5CContent.Outlook%5CSPNCK72K%5Cemmanuelle.tirilly%40normandie.fr)

Charlotte Chanteloup – 02 31 06 98 96 – charlotte.chanteloup@normandie.fr

Laure Wattinne – 02 31 06 78 96 – laure.wattinne@normandie.fr

Emilie Peltier – 02 50 53 11 19 – emilie.peltier@normandie.fr

Département de la Seine-Maritime :

Rebecca Gressier – 02 35 03 57 39 – rebecca.gressier@seinemaritime.fr

Sylvie Suzanon – 02 35 03 54 12 – sylvie.suzanon@seinemaritime.fr

Communauté de Communes des Villes Sœurs :

Jean-Pierre Vaneck – 02 27 28 05 92 – jpvaneck@villes-soeurs.fr